Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20241001-DEL20240110012-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de Montagny en Vexin

EXTRAIT DU REGISTRE [illegible]

DU CONSEIL M[illegible]

SEANCE DU 1er Octobre 2024 – DEL 2024-01-10-012

DATE DE CONVOCATION
11/09/2024

DATE D'AFFICHAGE

11/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :13
Présents 10
Votants :13
Absents :
Exclus :

Objet : Adhesion à l'Association pour la connaissance et la conservation des calvaires et des croix du Beauvaisis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le - 7 OCT. 2024

et publication ou notification
du
- 7 OCT. 2024

Le Maire,

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-quatre, le 1er Octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, PASCOT Aurélie,, BEAUSSART Gérard, MICHEL Marie-Christine, Cécile GESSAT
Absents excusés : Sophie GESLAND pouvoir à Gaëtan EPAGNEUL, DOULUT Didier pouvoir à Cécile GESSAT, Eric DEVOUASSOUD pouvoir à Christophe GUERINEAU.
Formant la majorité des membres en exercice.

Mr Gaëtan EPAGNEUL a été désigné secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association pour la connaissance et la conservation des calvaires et des croix du Beauvaisis pour l'année 2024 pour un montant de 50 euros dans le cadre de l'exposition et de la conférence qui sera organisée en collaboration avec cette Association le Samedi 9 Novembre 2024 à 14 H 30 à la Bibliothèque de Montagny-en-Vexin.

Après en avoir délibéré, un vote a lieu :
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13
La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de Séance
Gaëtan EPAGNEUL

Pour extrait conforme
Le Maire
Loïc TAILLEBREST

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20241001-DEL20240110012-DE

Association pour la Connaissance et la Conservation des Calvaires et des Croix du Beauvaisis
A.C.C.C.C.B.

Secrétariat
33, rue de la Maternelle - 60000 Beauvais

Renouvellement d'adhésion pour 2024

M. /__/, Mme /__/, Mlle /__/*

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____

Adresse mail _____

Votre règlement accompagné de ce document est à adresser au secrétariat
Roselyne Bulan – 33 rue de l'Ecole Maternelle 60000 BEAUVAIS

Cotisation annuelle : 17 € (minimum) /____/*

Membre bienfaiteur : à votre convenance € /____/*

Règlement par chèque ci-joint à l'ordre de l'A.C.C.C.C.B.

Fait à _____ le _____

Signature

* Cocher la case correspondante

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20240110012**
Objet :	**Adhésion à l'Association pour la connaissance et la conservation des calvaires et des croix du Beauvaisis**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	060-216004085-20241001-DEL20240110012-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20241001-DEL20240110012-DE-1-1_0.xml	text/xml	936 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20240110012.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20241001-DEL20240110012-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	667.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2024 à 08h50min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2024 à 08h50min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2024 à 08h50min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2024 à 08h50min18s	Reçu par le MI le 2024-10-07